

SCALA

AMM n°9200159

Fongicide pour cultures légumières, protéagineux, arboriculture, fines herbes, tabac, vigne, porte-graines contre la pourriture



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	pyrimethanil 400g/L
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
Température de stockage recommandée	0°C à 40°C
Densité	1.08
pH	6,0 - 8 (1 %(m), 20 °C) (sous forme de suspension)
Délai avant rentrée	6h
Code UFI	UFI BASF: 7N7V-K3Y1-S001-AT64
Classement	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.



SGH09

DESCRIPTION DU PRODUIT

Scala est un fongicide préventif. Scala possède une bonne activité translaminaire. Scala est efficace sur la pourriture grise (*Botrytis cinerea*) de différentes cultures. Il agit également sur *Botrytis squamosa* de l'oignon, sur l'anthracnose des pois, l'alternariose de la carotte et du poireau, sur la tavelure et les maladies de conservation (dont gloeosporiose) du pommier et les champignons producteurs d'OTA en vigne.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Cibles	Dose	Nbre max d'applic.	Stade d'applic	DAR	ZNT aqua.	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
----------	--------	------	--------------------	----------------	-----	-----------	--

Fruits à pépins (pommier, poirier, nashi, néflier, pommette, cognassier)	Gloeosporiose et autres maladies de conservation (latentes)	1,5 L/ha	2 / an Intervalle minimum de 10 j. entre les applications	Entre BBCH 79 et 89	7 j	5 m	Non concerné
	Maladies de conservation (parasites de blessures) Uniquement dans le cadre d'une lutte conjointe contre Gloeosporiose et autres maladies de conservation (latentes)						
Fruits à pépins (pommier, poirier, nashi, néflier, pommette, cognassier)	Tavelure	0,05 L/hL	2	-	56 j	20 m	Emploi possible
Vigne	Pourriture grise	2,5 L/ha	1	-	21 j	5 m	Emploi possible
	Champignons producteurs d'OTA			BBCH 60 - 89			
Cassissier, groseiller, baies et autres petits fruits	Pourriture grise	2 L/ha	1 dans un programme de 3 applications de fongicides sans dépasser 2 applications maximum par saison	-	3 j	5 m	Emploi possible
Framboiser, mûre	Pourriture grise	2 L/ha		-	3 j	5 m	

Tomate	Pourriture grise	1,5 L/ha	1	-	3 j	5 m	Emploi possible
Aubergine	Pourriture grise	2 L/ha	1	-	3 j	5 m	
Carotte	Maladies des taches brunes (Alternaria daucy)	2 L/ha	2	-	21 j	5 m	Emploi possible
Concombre, courgette, cornichon	Pourriture grise	2 L/ha	1	-	3 j	5 m	Emploi possible
Fraisier	Pourriture grise	2 L/ha	1	-	3 j	5 m	Emploi possible
Haricot non écosés frais	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	14 j	5 m	Emploi possible
Pois non écosés frais	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	14 j	5 m	Emploi possible
	Maladies des taches brunes (anthracnose)						
Laitue, chicorées scaroles, chicorées frisées	Pourriture grise	2 L/ha	2	-	14 j	5 m	Emploi possible
Haricot sec, lentille sèche; Pois chiche sec	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	28 j	5 m	Emploi possible

Oignon (uniquement)	Pourriture grise (Botrytis squamosa)	2 L/ha	2		14 j	5 m	Emploi possible
Poireau (uniquement)	Maladie des taches brunes (Alternaria porri)	2 L/ha	2		14 j	5 m	Emploi possible
Pois écosés frais, lentilles fraîches	Maladie des taches brunes (Anthracnose), Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	14 j	5 m	Emploi possible
Pois protéagineux d'hiver et de printemps, féverole d'hiver et de printemps, lupin	Anthracnose Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	28 j	5 m	Emploi possible
Usages autorisés dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009 *							
Tabac *	Pourriture grise	1 L/ha	2	-	-	5 m	Emploi possible
Fines herbes * : Aneth (feuille), basilic, cerfeuil, ciboulette, estragon, fenouil (feuille), livèche (feuille), marjolaine, mélisse officinale, menthe officinale, menthe, origan, romarin, sarriette annuelle, sauge officinale, thym	Maladies diverses	2 L/ha	1	-	3 j	5 m	Emploi possible

Porte-graines * : Cultures potagères, betteraves et légumineuses fourragères	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	-	5 m	Emploi possible
---	------------------	-------------	---	---	---	-----	--------------------

**Pour les usages mineurs dont l'autorisation de mise sur le marché a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou d'absence d'efficacité. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.*

Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par "emploi possible". Pour l'ensemble des cultures attractives, l'emploi de Scala est possible pendant la floraison dans les conditions fixées par l'arrêté du 20/11/2021, à savoir réalisation des applications à partir de 2 heures avant et jusqu'à 3 heures après le coucher du soleil.

Protection des personnes présentes et des résidents: Pour les usages en traitement des parties aériennes sur fruits à pépins contre les maladies de conservation (N°00216050 et N°12603212), respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

SPa1 Pour éviter le développement de résistances de la tavelure au pyriméthanil, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 2 applications maximum par cycle cultural sur pommier et poirier. Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (anilinopyrimidines), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisé par la note relative à la gestion des résistances de la tavelure du pommier.

SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres pour les usages sur fruits à pépin contre les tavelures.

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur fruits à pépins contre les maladies de conservation.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur fruits à pépins contre les maladies de conservation, "carotte", "cassissier", "cucurbitacées à peau comestible", "fraisier", "framboisier", "graines protéagineuses", "haricots et pois écosés frais", "haricots", "laitue", "légumineuses potagères (sèches)", oignon, poireau, "pois", "porte graine", "PPAMC", "tabac", "tomate-aubergine", "vigne".

Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par « emploi possible ».

CONDITION D'EMPLOI

Vigne

Contre le botrytis :

Scala peut être utilisé de début floraison (BBCH 60) à 21 jours des vendanges.

Afin d'éviter ou de limiter le développement de souches de botrytis résistantes, il est recommandé de n'appliquer Scala ou tout autre produit à base d'anilinopyrimidine qu'une seule fois dans la saison à l'une des périodes suivantes :

- Fin fleur - chute des capuchons floraux, afin de contrôler les infections précoces de botrytis latent (contamination des jeunes baies via les blessures d'abscission des pièces florales) et de réduire l'inoculum disponible à la véraison.
- Début de la fermeture de la grappe, afin d'empêcher le développement du champignon à l'intérieur de celle-ci, notamment lorsque les blessures de la cuticule occasionnées par les tordeuses ou les maladies en favorisent l'installation.
- Véraison, plus ou moins précocement suivant les cépages, afin d'éviter la pénétration du botrytis dans les baies.

Localiser la pulvérisation du produit sur la zone des grappes, en traitant le rang face par face. Quel que soit le stade de traitement, Scala réduit significativement l'activité laccase des moûts et permet d'en conserver le potentiel qualitatif.

Contre les champignons saprophytes producteurs de mycotoxine (*Aspergillus carbonarius*) :

Scala doit être appliqué dans les zones à risque OTA lorsque les conditions sont favorables aux *Aspergilli* toxinogènes. Il existe une cartographie des risques OTA. Les vignobles à risque jouissent de température et humidité élevées, de par leur proximité relative (80 km maximum) de la mer Méditerranée.

L'application unique de Scala contre les champignons saprophytes producteurs de mycotoxine doit être réalisée à partir du stade véraison. Scala peut être appliqué de mai à septembre :

- respecter un DAR de 21 jours.
- Scala appliqué à partir de la véraison jusqu'à 21 jours avant vendange permet une réduction significative du taux d'OTA dans les moûts et vins.

Localiser la pulvérisation du produit sur la zone des grappes, en traitant le rang face par face.

Pommiers

Contre la tavelure:

Il est recommandé d'adopter une méthode de lutte préventive, basée sur l'alternance de fongicides à mode d'action différent.

Scala peut s'appliquer dès l'apparition des premiers organes verts sensibles (stades C-C3 / BBCH 53-54), à la dose de 0,05 L/hl (base de 1000 L d'eau à l'hectare). Les applications sont à réaliser à partir de 2 heures avant et jusqu'à 3 heures après le coucher du soleil.

Scala présente des propriétés préventives et curatives, peu dépendantes de la température :

- sa persistance d'action préventive est de 7 jours ;

- son action curative (effet stop) est de 48 heures au plus, à partir du début de la contamination ;
- la résistance au lessivage est acquise dès le séchage de la bouillie, soit environ une heure après traitement.

En cas de situation cumulant fortes projections et développement rapide de la végétation, réduire l'intervalle entre deux applications d'un ou deux jours.

De par ses bonnes performances sur feuilles, Scala est particulièrement adapté aux traitements de début de saison, même par température basse, et s'utilise :

- dès les premiers risques de tavelure, en tenant compte de la pression de la maladie, des conditions climatiques et de l'accroissance des pousses,
- en cas de nécessité de rattrapage, au plus tard dans les 48 heures suivant le début de l'événement contaminant.

Dans le cadre d'une bonne gestion de la molécule, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit sur tavelure à 2 applications maximum par cycle cultural sur pommier et poirier. Le mélange avec un produit anti-tavelure de contact est fortement recommandé, il permet d'augmenter l'efficacité et apporte une meilleure prévention du risque de développement de souches résistantes.

L'application doit se faire avec un matériel de pulvérisation permettant d'assurer une répartition régulière et uniforme de la bouillie sur l'ensemble de la végétation, en passant dans chaque rangée. Un traitement à volume réduit doit apporter la même quantité de Scala à l'hectare qu'un traitement classique jusqu'à la limite du ruissellement. Scala est sélectif de toutes les variétés de pommiers testées à ce jour.

Contre les maladies de conservation:

Sur les maladies de conservation du pommier telles que gloeosporiose, botrytis, penicillium, monilia, alternaria, tavelure, phytophthora, Scala peut être utilisé à 1,5L/ha, du stade BBCH 79 (les fruits ont atteint 90% de leur taille final) au stade BBCH 89 (les fruits ont atteint la maturité demandée pour la consommation) avec un intervalle de 10 jours entre les applications.

Le nombre d'applications de produits de la famille des anilinopyrimidine ne doit pas dépasser 3 par saison.

Respecter un DAR de 7 jours.

Framboisier et cassissier

Au préalable, effectuer un test de sélectivité sur quelques sujets avant la réalisation du traitement pour vérifier l'absence de phytotoxicité sur les plantes traitées. Il est recommandé d'adopter une méthode de lutte préventive, basée sur l'alternance de fongicides à mode d'action différent. 1 application de Scala dans un programme de 3 fongicides à raison de 2 applications maximum par saison. Les applications sont à réaliser à partir de 2 heures avant et jusqu'à 3 heures après le coucher du soleil.

Protection des fruits : traiter à la formation des fruits et renouveler la protection à intervalle de 2 semaines avec un autre fongicide.

Fraisier

Intégrer Scala dans un programme préventif avec des fongicides à mode d'action différent, de façon à éviter ou à limiter le développement de souches résistantes. Les applications sont à réaliser à partir de 2 heures avant et jusqu'à 3 heures après le coucher du soleil.

Tomate, aubergine, concombre, courgette et cornichon

Il est recommandé d'appliquer Scala dès les premières périodes de risque sans dépasser une application par an. Scala peut être utilisé en plein champ, sous tunnels ou serres. Dans les cultures sous abri, veiller à bien aérer après application. Sous serre, adapter le volume de bouillie à l'importance de la végétation et traiter avec Scala sur la base de 200 ml/hl (150 ml/hl en culture de tomate) sans dépasser la dose de 2 l/ha sur aubergine, concombre, courgette et cornichon, et 1,5 l/ha sur tomate.

Les applications sont à réaliser à partir de 2 heures avant et jusqu'à 3 heures après le coucher du soleil.

Carotte

Intégrer Scala dans un programme préventif avec des fongicides à mode d'action différent, de façon à éviter ou à limiter le développement de souches résistantes. L'intégration de Scala dans un programme de traitement se fera sur la base suivante : une application pour 3 interventions contre alternaria. Ne pas dépasser 2 applications par saison.

Laitue, chicorée-scarole et chicorée-frisée

Pour une gestion raisonnée du programme d'alternance, réaliser une application de Scala en début de cycle : au repiquage (situation botrytis) ou au stade 6-8 feuilles, après un fongicide efficace sur sclérotinia (situation botrytis-sclérotinia). Ne pas dépasser 2 applications par an, que ce soit en serre ou en plein champ. Le traitement doit être réalisé sur un feuillage sec et appliqué avec une rampe, la seule technique permettant de garantir une bonne qualité de pulvérisation. Pour les cultures sous abri, veiller à bien aérer après application. Réaliser un test de sélectivité avant de généraliser l'emploi de Scala, seul ou en mélange, notamment en fonction des conditions d'utilisation sous abri et des variétés.

Utiliser un volume de bouillie supérieur ou égal à 500 L/ha pour des applications effectuées à l'aide d'une lance sur une culture basse salade.

Ne pas utiliser Scala en production de plants.

Oignon

Scala s'utilise en préventif avec un maximum de 2 applications dans un programme basé sur l'alternance des matières actives.

Poireau

Scala s'utilise dans le cadre d'un programme en alternance avec des fongicides à mode d'action différent. Ne pas dépasser 2 applications par saison.

Pois protéagineux, féveroles, lupin de printemps, pois écosés frais et lentilles fraîches, pois mange-tout

Contre le complexe botrytis-anthraxose, utiliser Scala à raison d'une à deux applications par saison, de préférence au stade début floraison.

Haricots (non écosés frais), haricots secs, lentilles sèches et pois chiche sec

Contre le botrytis, utiliser Scala à raison d'une à deux applications par saison, de préférence au stade début floraison.

Tabac

Scala peut être utilisé à la dose de 1 l/ha pour lutter contre le botrytis du tabac. Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement, avant toute utilisation, aux préconisations de l'ANITTA (05 53 74 43 60). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Cultures porte-graines mineures

Autorisé pour lutter contre les maladies à sclérotés (botrytis) des betteraves, cultures potagères et légumineuses fourragères porte-graines. Ne pas dépasser 2 applications par saison. Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement, avant toute utilisation, aux préconisations de la FNAMS (02 41 80 91 00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Les applications sont à réaliser à partir de 2 heures avant et jusqu'à 3 heures après le coucher du soleil.

Cultures plantes aromatiques

Autorisé pour lutter contre les maladies à sclérotés diverses sur aneth (feuille), basilic, cerfeuil, ciboulette, estragon, fenouil (feuille), livèche (feuille), marjolaine, mélisse officinale, menthe, origan, romarin, sarriette annuelle, thym.

Ne pas dépasser 1 application par saison.

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement, avant toute utilisation, aux préconisations de l'ITEIPMAI (02 41 30 30 79). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés. Au préalable, effectuer un test de sélectivité sur quelques sujets avant la réalisation du traitement pour vérifier l'absence de phytotoxicité sur les plantes traitées.

Les applications sont à réaliser à partir de 2 heures avant et jusqu'à 3 heures après le coucher du soleil.

Recommandations particulières

Cultures sous abri : pour éviter d'éventuels phénomènes de phytotoxicité, il est recommandé de bien aérer les serres ou tunnels après l'application, quand l'humidité relative est supérieure à 80%.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC :				Nettoyage	
			Pulvérisateur pneumatique		Pulvérisateur à rampe			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine	tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique*	✓ À usage unique**	✓ À usage unique*	✓ À usage unique**	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓		✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓					✓	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4		✓		✓ Type 4 avec capuche				
Lunettes ou Ecran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓						

*dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

**dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

14

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

pyrimethanil

Le mode d'action exact du Pyriméthanol n'a pas encore été précisément identifié. Cependant, des études suggèrent qu'il pourrait agir en inhibant la biosynthèse d'un acide aminé particulier, la méthionine (occupant une place essentielle dans le métabolisme

cellulaire et indispensable au bon fonctionnement de tout organisme vivant). Des études complémentaires ont permis de mettre en évidence que le pyriméthanil empêcherait la sécrétion d'enzymes extracellulaires, indispensables au champignon pour qu'il puisse prélever des nutriments dans la plante parasitée. Le pyriméthanil agit par contact et présente un effet de vapeur intéressant ainsi qu'une bonne activité translaminaire. Il appartient au groupe D1 [Biosynthèse des acides aminés et des protéines, famille des Anilino-pyrimidines] code 9 de la classification FRAC.

CONDITION D'APPLICATION

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent à la réussite du traitement. Par temps chaud (> 25 °C), traiter tôt le matin ou en soirée en fonction de l'hygrométrie.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- En cultures de plantes aromatiques, framboisier et autres rubus, cassissier, (groseillier, baies et autres petits fruits), effectuer un test de sélectivité sur quelques sujets avant la réalisation du traitement pour vérifier l'absence de phytotoxicité sur les plantes traitées.
- Éviter les mélanges avec les produits à base d'aluminium.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire , puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :



- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : 6900059-Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI